

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-20

**Objet** : Groupement de commandes pour l'achat de tous logiciels, équipements informatiques et téléphoniques.

**Rapporteur : M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers**

La Ville de Metz a depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 mutualisé son service informatique et son service d'information géographique avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Ces services sont devenus la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI).

La DCSI a identifié des besoins communs pour les deux collectivités concernant l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques et téléphoniques.

Afin de simplifier la gestion de ces commandes, dans un souci de gain de temps et d'efficacité, il est proposé que la Ville de Metz s'associe à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant la mutualisation des procédures des marchés à passer selon le type d'achat.

Cette démarche permettra de bénéficier d'avantages en terme de coût en s'inscrivant dans une logique globale d'optimisation et de mutualisation des moyens de fonctionnement des deux collectivités.

D'un commun accord, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la rédaction, la notification et l'exécution des marchés nécessaires, dans le respect du Code des Marchés Publics et notamment dans son article 8.

Les commandes seront activées par la Ville de Metz pour répondre à ses besoins et dans la limite des budgets affectés annuellement par la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, pris notamment dans son article 8,

**VU** la mutualisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 du service informatique et du service d'information géographique de la Ville de Metz

**CONSIDERANT** l'intérêt commun que revêt l'acquisition de logiciels, de matériels informatiques et téléphoniques pour la Ville de Metz comme pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

**CONSIDERANT** qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des Marchés Publics et justifiant de besoins communs liés à un achat ou plusieurs achats déterminés, de s'associer dans le but les optimiser,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le ou les marchés concernant l'acquisition de logiciels, de matériels informatiques et téléphoniques.
- **D'ACCEPTER** que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et que sa commission d'appel d'offres soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document contractuel s'y rapportant et les avenants éventuels.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint de Quartier Délégué

Olivier PAYRAUDEAU

Service à l'origine de la DCM : DCSI

Commissions : des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1 marchés publics

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33

Absents : 22

Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**